

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL N°14

Jeudi 2 Juillet 2015

Présents : M. Le Maire Jean Louis VIGNON, Julien POUPON, Nathalie ABIVEN, Hervé LE MENS, Pascale CORRE-DIVERRES, René RAUD, Bernard CORNEC, Georges JEZEQUEL, Katia KERZAON, Laure LAUVERGEAT, Rémi LE BERRE, Marie Pierre GEULIN-LOEVENBRUCK, Bernard LE CAHAREC, Jeannine LE GALL, Karine MORVAN, Philippe MOULLEC, Fabienne SIMON, Yvan BRISHOUAL et Annie MOAL.

Secrétaire de Mairie : Muriel TRAPATEAU

Secrétaire de séance : Annie MOAL

I) Compte-rendu du dernier conseil.

Rectification du paragraphe 6 page 6 : Le SIVURIC a fait une proposition de livraison des repas à la garderie les Mésanges.

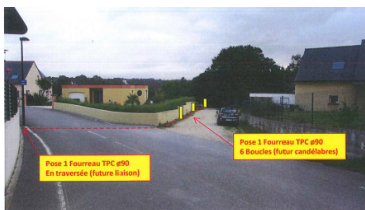
Après correction, le compte rendu est approuvé à l'unanimité. (16).

II) Convention Foncier de Bretagne route de Landerneau.

Report en Septembre.

III) Mise en souterrain des réseaux BT, éclairage et télécom Rue des Prairies.

Commune de Saint-Urbain



Commune de Saint-Urbain



Des travaux de mise en souterrain des différents réseaux électriques et de télécommunications sont décidés au niveau de la rue des Prairies (pose de fourreaux, candélabres et coffret). Une liaison électrique sera aussi à créer. La pose des lampadaires se fera en 2016 après réfection de la voirie.

Le montant de la participation financière de la commune se décompose de la manière suivante :

- 10 000 € pour les fourreaux
- 7 250 € pour les lampadaires (6).

Vote à l'unanimité.

IV) Convention service commun urbanisme CCPLD.

Commune de Saint-Urbain



Convention de création du service commun Urbanisme

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 29 avril 2015, concernant la convention de mise à disposition du service Urbanisme.

A partir du 1^{er} juillet, la mise à disposition gratuite des services de l'Etat en matière d'instruction des autorisations d'Urbanisme prend fin pour la plupart des communes de la Communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas.

Afin de finaliser le partenariat entre la CCPLD et la commune de Saint-Urbain une convention de création du service commun Urbanisme est à signer.

Cette convention, qui fait l'objet d'un envoi séparé, acte le fait que les communes (18 concernées sur les 22 communes membres) et la Communauté décident de créer, à compter du 1^{er} juin, un service commun, géré par la CCPLD dans le domaine suivant : urbanisme-instruction des autorisations et planification des documents d'urbanisme.

Délibération pour la signature de la convention qui amène la création d'un service commun qui aura pour coût annuel entre 3 000 € à 4000 €. A noter, cette année, le coût sera de 1 500 € car début de convention en milieu d'année.

Les dossiers transiteront toujours par la Mairie, où les personnes pourront avoir des informations et vérifier les dossiers qui seront transmis ensuite à la CCPLD.

Vote à l'unanimité.

V) Annulation délibération PLU Venelle Blanche.

La loi demande une étude de densification de son territoire (GEOLITT). Voir toutes les zones en 1AU, s'il en a trop, il faudra déclassifier un terrain constructible. Quand l'étude et la validation du PLU sera faite, à ce moment on pourra revoir la classification de la Venelle Blanche.

Vote à l'unanimité

VI) Modification budgétaires.

Commune de Saint-Urbain



Budget COMMUNE

Investissement Dépenses	Augmentation de crédit	Diminution de crédit
Chapitre 041 2315 – Installations, matériel et outillage		2 000 €
Chapitre 23 2315 – Installations, matériel et outillage	2 000 €	

Transfert d'un chapitre à l'autre (écriture comptable). Pour cette écriture Mr Le Maire nous demande de voter.

Vote à l'unanimité.

VII) Avancement du PEDT (Projet Educatif du Territoire).

Pascale Corre-Diverres nous explique le problème des TAPS pour lesquels il nous faudrait un directeur car le temps alloué à cette activité dépasse une heure (mais le temps consacré représente en réalité 45 minutes). Nous modifions donc le PEDT dans ce sens.

VIII) Convention d'assistance technique CCPLD construction d'une bibliothèque et d'une garderie.

Dans le cadre de l'opération de construction d'une bibliothèque et d'une garderie périscolaire, Mr le Maire nous demande l'autorisation de solliciter l'assistance technique de la CCPLD pour l'élaboration du programme d'investissement et son suivi des études aux travaux.

Cette mission d'assistance possède un caractère administratif, financier et technique. Le budget estimatif pour la réalisation de l'opération est de 700 000 €. Le forfait de rémunération de la mission est de 3 325 €.

Mr Le Maire nous demande l'autorisation de lancer l'appel d'offre pour l'appel à candidature de la maîtrise d'œuvre.

Vote à l'unanimité.

D'ici à la fin de l'été, 5 architectes seront retenus pour présenter une offre ; puis les premières esquisses, avant le dépôt de dossiers de subventions en début 2016. Les travaux débuteront fin 2016 pour une livraison début 2018 (ce qui correspondra à l'extinction des prêts de la commune). Le taux de subvention est estimé à 33 %.

Le projet doit être ensuite complété par un réaménagement intérieur de l'école actuelle et une salle multisports.

IX) Questions diverses.

Salon de coiffure : fonds de commerce mis en vente
Réouverture du Bar depuis le 1/07/2015

X) La parole aux adjoints et conseillers.

Pascale Corre-Diverres : Petite enfance refonte des conventions (avant fin 2015). Ecole information pour inscription aux TAPS (coût 2 € parvendredi), toute inscription est définitive. Questionnaire remis aux enfants pour connaître les avis sur les TAPS 2014-2015. Inscription à l'école en légère baisse. Réunion avec les agents de l'école.

Hervé Le Mens : Travaux à l'école et salle Ty Kreis-ker en juillet. Source déficitaire bascule sur Kernoster.

René Raud : Modification sur le site internet (date du conseil et ordre du jour).

Julien Poupon : 4 Septembre forum des associations.

Nathalie Abiven : Pizzeria ambulante place de la mairie à partir de Juillet.

Philippe Moullec : demande d'information sur les travaux de la station. Réponse de René en septembre. (Station terminée et en fonctionnement).

Rémi Le Berre : s'interroge sur le pourcentage de déficit du château d'eau.

Laure Lauvergeat : faire un rappel des règles pour les décharges sauvages.

La Parole au public :

Problème de sécurité au passage à niveau de Trévarn.

Prochain conseil le mardi 8 septembre 20h30.

Visite de la Brasserie de Trévarn après le conseil.

